

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 février 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 février 2016

2016 DFPE 13 Subvention et convention avec l'association La Ribambelle pour la création d'un établissement multi-accueil au 41, rue de Javel (15e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 2 février 2016, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Ribambelle ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 1er février 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association La Ribambelle ayant son siège social 19, rue Robert Lindet à Paris 15e, pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 601.838 euros est allouée à l'association La Ribambelle (n° SIMPA 20280, n° de dossier 2016_03092) pour la création d'un multi-accueil situé 41, rue de Javel à Paris 15^{ème}.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre 20, nature 2042, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2016 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO